



Mur separant 2 proprietes mur mitoyen

Par **jojo07**, le **29/05/2008** à **12:03**

j ai achete 1 jardin clos de murs .un des mur etant mitoyen avec 1 ancien chemin appartenant à la mairie ,le terrain de la mairie est en surplomb du mien, le mur sert à la fois de separation et retient la terre du chemin

lorsque l on circule sur le dit chemin on peut voir dans mon jardin

le mur fait + ou - 3 m de hauteur (en pierre), sous la pression le mur se degrade de plus en plus ,il est à la limite de s' ecrouter, il devient dangereux pour ceux qui sont dans le jardin a qui incombe la refection du mur ?

merci

Par **novice43**, le **29/05/2008** à **22:52**

Bonsoir,

Avez vous exposé la situation à la mairie par courrier ?

cordialement,

Plus d'infos :

<http://droit-finances.commentcamarche.net/immobilier-voisinage/d10-les-murs-mitoyens.php3>